

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2026-06

LE VENDREDI 30 JANVIER DEUX MIL VINGT SIX A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M Philippe BEUGNON, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

| | |
|-------------------------|----|
| nombre de conseillers : | |
| en exercice : | 13 |
| présents : | 11 |
| votants : | 11 |
| quorum : | 7 |

PROCURATION :

M David LE GLANIC donne procuration à M Thierry DUBOIS

ABSENTS EXCUSES :

Mme Dominique BARBIER-CINTRAT
M Romuald SEITÉ

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TOITURE DE L'EGLISE

Lors des derniers évènements climatiques, la toiture du chœur de l'église a été sévèrement touchée, de nombreuses tuiles vernissées formant cette toiture se sont décrochées, et sont tombées au sol, pour former deux trous dans la toiture. Des bâches ont été mis en place par l'équipe technique de la commune sur l'une des bâches accessibles mais pas sur l'autre trop haute pour pouvoir l'atteindre. En raison des pluies fréquentes actuellement on constate maintenant un écoulement d'eau dans le fond du chœur. Cette situation ne pouvant perdurer au risque d'endommager gravement cette partie de l'édifice, sur les conseils de l'architecte en chef des monuments historiques, il a été demandé un devis à l'entreprise Gallis.

Ce devis s'élève à 2 698,53 € HT et 3 228, 24 € TTC. Il comprend la location/livraison d'une nacelle et la fourniture et la remise en place des tuiles tombées sachant que chaque tuile doit être retailler afin d'épouser parfaitement les formes de la toiture.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le devis de cette entreprise et sollicite les subventions de la DRAC, du Conseil départemental du Val d'Oise et du Conseil régional d'Ile-de-France.

La commune sollicite l'autorisation d'effectuer les travaux le plus rapidement possible afin de ne pas aggraver la situation et d'éviter les écoulements d'eau sur les voûtes du chœur, cela pouvant entraîner d'autres dommages plus coûteux.

Il est rappelé qu'une intervention aura lieu en mars sur le clocher mettant en œuvre une grosse nacelle obligeant à fermer la rue du Montier, la place de l'église et la rue Abel Lauvray à la circulation.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT

Envoyé le : 06/02/2026
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 06/02/2026
Publié le : 06/02/2026
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

La secrétaire de séance
Isabelle LEPICIER-CAPUTO



REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219506516-20260206-2026_06-DE